

DECLARATION DU BURUNDI A LA CONFERENCE REGIONALE SUR L'UNIVERSALISATION DE LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS-MUNITIONS

Accra, 28-30 mai 2012

La délégation burundaise voudrait se joindre aux autres délégations qui se sont déjà exprimées pour remercier vivement le Gouvernement du Ghana pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux délégations ici présentes. Nos remerciements s'adressent également au Royaume de la Norvège et au PNUD pour l'appui logistique et financier qu'ils ont accordé pour que la présente conférence puisse avoir lieu. Nous saluons aussi l'initiative prise par les gouvernements ghanéen, togolais et zambien pour pouvoir organiser la conférence régionale sur l'universalisation de la convention sur les armes à sous-munitions.

Le Burundi se réjouit d'avoir déjà ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions mais constate qu'il y a encore beaucoup de pays qui n'ont pas encore adhéré et ratifié ladite convention. Il va sans dire que ne pas tenir compte de cette convention contribuerait malheureusement à compromettre aux principes fondamentaux des droits humains.

Concernant les armes à sous-munitions, il m'est agréable de déclarer publiquement que notre pays ne les a jamais possédés, utilisés, stockés, sur son territoire ou transféré vers d'autres utilisateurs.

Cependant, suite à une guerre civile qui a duré plus d'une décennie, les munitions non explosées et d'autres restes explosifs de guerre ayant presque les mêmes effets que les armes à sous-munitions ont fait beaucoup de victimes.

En effet, le gouvernement du Burundi avec l'appui technique et financier de ses partenaires tant bilatéraux que multilatéraux a procédé avec succès à la dépollution des terres contaminées et à la destruction des armes ci-haut citées. Il importe de signaler que la société civile a joué un rôle important dans cette activité plus particulièrement dans la localisation des engins non explosés et dans la sensibilisation de la population sur les dangers que comportent ces munitions.

Le Burundi ne ménagera aucun effort pour promouvoir l'universalisation de la convention à travers les rencontres régionales et sous-régionales étant donné que le Burundi est membre de plusieurs organisations tant régionales que sous-régionales.

Concernant les mesures d'application nationales, le Burundi compte mettre en place une équipe chargée d'élaborer un projet de loi intégrant les dispositions de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Pour terminer, je voudrais réitérer mes remerciements à l'endroit de tous les partenaires qui sans leurs contributions, la conférence n'aurait pas eu lieu.

Je vous remercie de votre aimable attention.